



CHARTRE DE LA JOURNÉE DE L'ÉLÉGANCE PROFESSIONNELLE

La Tenue professionnelle est obligatoire pour chaque élève, quel que soit sa formation. Elle est effective à raison d'une journée par semaine durant toutes les heures d'enseignement de la journée et doit être commune à l'ensemble des sections.

Cette tenue est un outil de travail pour les élèves dans le cadre de leur prospection pour la recherche de stages mais aussi pour les oraux de leurs examens et dans le cadre d'éventuelles sorties pédagogiques.

La tenue professionnelle fera l'objet d'une évaluation et d'une sanction en cas de non-respect.

Délai de mise en place : 1^{er} octobre.

Ce qui est obligatoire



Pour les garçons	Pour les filles
Pantalons/jean noir non délavé Costumes/chino Chemise Pull col rond ou v Veste de costume	Jupe/Robe Tailleur Chemisier/tunique/haut habillé Gilet/pull Veste Pantalon (sauf leggings) Ballerines/bottes/chaussures à talons (moins de 6 cm)
Pour tous	
Coiffure soignée Maquillage léger Garçons bien rasés	Ongles entretenus Vêtements propres et repassés Bijoux discrets

Ce qui ne convient pas



Jogging/survêtements Jeans troués ou délavés Bas de pantalon retourné Mini-jupe/short Veste de sport Vêtements transparents Décolleté prononcé	Tenue provocante Maillot fantaisie ou fluo Baskets ou chaussures abîmées Talons de plus de 6 cm Tongs et baskets Casquette
Pour tous	
Chewing-gum Cheveux mal entretenus Ongles non soignés Maquillage vulgaire	Casque audio ou écouteurs (oreillettes)

Signatures Elèves /parents